

Mamoudzou, le 6 septembre 2020



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'IA-IPR EVS

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers principaux
d'éducation (CPE)
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : note de liaison relative au concours externe/interne de conseiller principal d'éducation (CPE)

Pôle pédagogique 2nd degré

Affaire suivie par :
Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS

Téléphone :
02 69 61 10 24
06 39 29 45 12

Télécopie :
02 69 61 88 34

Courriel :
IA-IPR.EVS@ac-mayotte.fr

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

Les personnels contractuels désireux de présenter le concours interne ou le concours externe de conseiller principal d'éducation (CPE) trouveront dans la présente note de liaison toutes les informations concernant :

- les conditions requises ;
- les épreuves ;
- le calendrier ;
- le module de préparation au concours interne de CPE mis en place au sein de l'académie.

Ces informations sont également détaillées dans le site EVS : <http://evs.ac-mayotte.fr> (espace CPE/espace « se former »/espace « préparation au concours »).

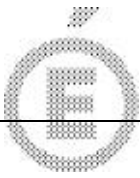
1. Les conditions requises

	Concours externe	Concours interne
Conditions requises	Etudiants inscrits en master 1 ou master 2 ainsi que candidats remplissant les conditions pour s'inscrire en deuxième année de Master ou détenant d'ores et déjà un diplôme de master (ou un équivalent)	Candidats ayant d'ores et déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de 3 ans de services publics et qui détiennent une licence (ou équivalent) .

Les candidats trouveront des informations complémentaires sur le site du ministère de l'éducation nationale dans la rubrique Concours/emplois/carières : <https://www.education.gouv.fr/cid99268/les-concours-recrutement-conseillers-principaux-education.html>

2. Les épreuves

	Concours externe	Concours interne
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none">• 1 épreuve de maîtrise des savoirs académiques<ul style="list-style-type: none">- durée : 4 heures- coefficient : 2• 1 étude de dossier portant sur les politiques éducatives<ul style="list-style-type: none">- durée : 5 heures- coefficient : 2	<ul style="list-style-type: none">• 1 épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)<ul style="list-style-type: none">- Coefficient : 1
Admission	<ul style="list-style-type: none">• 1 épreuve de mise en situation professionnelle<ul style="list-style-type: none">- durée de la préparation : 30 minutes	<ul style="list-style-type: none">• 1 analyse d'une situation d'éducation dans un établissement scolaire du 2nd degré ou de document de nature professionnelle



	<ul style="list-style-type: none">- durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes et entretien : 50 minutes)- coefficient : 4• 1 épreuve d'entretien sur dossier<ul style="list-style-type: none">- durée de la préparation : 1h30- durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes et entretien : 40 minutes)- coefficient : 4	<ul style="list-style-type: none">- Durée de la préparation : 2 heures- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes et entretien : 40 minutes)- Coefficient : 2
--	---	---

Les candidats trouveront des informations complémentaires sur le site du ministère de l'éducation nationale dans la rubrique Concours/emplois/carières : <https://www.education.gouv.fr/cid51419/descriptif-des-epreuves-concours-interne-conseillers-principaux-education-cpe.html>

3. Calendrier

	Concours externe	Concours interne
Inscription (1)	Les inscriptions aux concours interne et externe de CPE devraient avoir lieu prochainement. Les informations concernant les modalités d'inscription sont accessibles à la page : https://www.education.gouv.fr/cid106121/inscriptions-aux-concours-cpe-psyen-2020.html sur le site du ministère de l'éducation nationale.	
Admissibilité	En attente	Envoi du dossier de RAEP (date en attente)
Admission	Les dates seront publiées à compter du mois de janvier 2021.	

(1) Pour tout renseignement concernant l'inscription, les candidats peuvent se rapprocher de la DEC (tel. 0269 61 89 81, mel. dec@ac-mayotte.fr)

4. Préparation au concours interne

Un module de préparation au concours interne de CPE est organisé au sein de l'académie.

Les candidats intéressés :

- ont la possibilité de se rapprocher de Colette VELO, CPE chargée de mission (tel. 0639 09 73 20, mel. colette.velo@ac-mayotte.fr) pour obtenir des informations complémentaire ;
- consulteront le calendrier du module de préparation au concours figurant en annexe de la présente note ;
- s'inscriront, s'ils le souhaitent, dans l'espace dédié sur le site EVS.

Christelle CHARRIER